



## **ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE AFRICAINE**

### **DEUXIEME PHASE DU PROJET D'APPUI A LA MISE EN PLACE DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES DANS LES ETATS MEMBRES DE L'OAPI (PAMPIG 2)**

#### **AVIS PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET**

**AMI N°24 - 002/DG/DGA/DC/SAL/CPM**

#### **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT AFIN DE REALISER L'EVALUATION FINALE DU PAMPIG 2**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru sur le site de l'OAPI en date du 10 janvier 2024 ([http://www.oapi.int/Ressources/appel\\_offre/2024/10012024/AVIS\\_MARCHE\\_2024.pdf](http://www.oapi.int/Ressources/appel_offre/2024/10012024/AVIS_MARCHE_2024.pdf)).

2. **L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)** a obtenu dans le cadre de l'exécution des activités prévues dans la deuxième phase du PAMPIG (Projet d'appuis à la mise en place des indications géographiques dans les Etats membres) des fonds de l'Agence Française de Développement (AFD) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de recrutement d'un consultant en charge de l'évaluation finale dudit projet.

3. Les services comprennent les modalités relatives à l'évaluation finale du PAMPIG 2. Il s'agit d'une évaluation finale de projet revêtant un caractère informatif. Elle permettra d'édifier aussi bien le bailleur de fonds, que l'équipe de gestion du projet, sur l'état des finalités qui étaient visées. Elle s'intéressera aux produits et effets visés. Les informations générées par l'évaluation seront utilisées par les différentes parties prenantes dans le but de déterminer la pertinence et la réalisation des objectifs, l'efficacité du point de vue du développement des IG, de l'effectivité, l'impact et la durabilité. L'évaluation devrait fournir des informations crédibles et utiles, permettant la prise en compte des enseignements tirés dans le processus de prise de décision.

Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (la nature des activités du candidat et le nombre d'années

d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés similaires, l'organisation technique et managériale du candidat et le nombre de personnels professionnels, le statut du candidat, les documents administratifs). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ.

Le personnel clé pour la mission est juste donné à titre indicatif mais ne sera pas évalué, il n'est donc pas demandé de CV à ce stade. Il s'agit d'un spécialiste en développement rural/signes de qualité/Indications géographiques et en évaluation de projet/programme.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Ils devront fournir un accord de groupement provisoire ou une lettre d'intention qui établira notamment que tous les membres seront conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la prestation et devront désigner un chef de file qui sera autorisé à assumer les responsabilités de mandataire commun et à recevoir des instructions pour le compte et au nom de chacun des membres et de tous.

Une liste des candidats qui ne saurait être supérieure à huit (8) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Ces candidats pré-sélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de Demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et le coût (sélection qualité-coût), basée notamment sur l'expérience du candidat, sa qualification, la méthodologie de travail proposée, et le montant de la proposition.

4. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des dispositions du Règlement Financier de l'OAPI. Les critères de sélection sont :

| <b>CRITERES</b>   | <b>NOTE PONDEREE POUR LE CRITERE</b> |
|---|--------------------------------------|
| Nature des activités en relation avec le domaine des prestations (4 points par étude attestée pour un maximum de 5)   | 20 points                            |
| Nombre d'années d'expérience du Consultant (1 point par année d'expérience)   | 10 points                            |
| Qualification du candidat dans le domaine des prestations notamment les références concernant l'exécution d'au moins cinq (5) marchés analogues (10 points/ marché) (l'expérience du candidat devra être justifiée, pour chaque projet cité, par des Attestations de Bonne Exécution (ABE) des prestations de nature, envergure ou complexité similaire, terminées au cours des cinq dernières années, comprenant notamment description et montant des prestations, durée d'exécution et type d'expertise fournie). | 50 points                            |
| Missions du candidat similaires dans la sous-région (Cameroun, Afrique Centrale, Afrique sub-saharienne) (2 points par projets exécuté et attesté pour un maximum de 5)   | 10 points                            |
| Organisation technique et managériale du Consultant   | 10 points                            |

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-après : [ccm@oapi.int](mailto:ccm@oapi.int) ; *de 9 heures à 15 heures*.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après : **OAPI, Place de la république, Nlongkak, BP 887 Yaoundé – Cameroun, tel : (237) 222 20 57 00**, au bureau du courrier **le mardi 25 juin 2024 à 12 heures** ou par voie électronique : [ccm@oapi.int](mailto:ccm@oapi.int).

**Le Directeur Général de l'OAPI**

**Denis L. BOHOUSSOU**